

B. Piscines

Définition de la prestation :	Droits d'entrée à la piscine municipale Coubertin et Piscine des Oliviers
Service instructeur :	Service des Sports
Réglementation :	Code Général des Collectivités Territoriales article L2121-29 - Règlement intérieur de la piscine municipale
Assiette de la redevance :	<p>1. Public (piscine Coubertin). Les entrées sont vendues à l'unité sous forme de cartes d'abonnement 10 et 20 entrées d'une validité d'un an. Cinq catégories tarifaires sont distinguées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Adultes plein tarif -Adultes tarif réduit (bénéficiaires : Etudiants, familles nombreuses, Rmistes, comités d'entreprises, groupes, seniors). -Enfant âgés de 4 à 15 ans plein tarif -Enfant âgés de 4 à 15 ans tarif réduit (bénéficiaires ; famille nombreuses, Rmistes, comité d'entreprises, groupes). -Enfant de 3 ans et moins bénéficiant de la gratuité. <p>2. Leçons individuelles (piscine Coubertin) : un tarif s'applique aux maîtres nageurs sauveteurs en fonction du nombre de cours individuels de natation dispensés.</p> <p>3. Ecole de natation municipale (piscines Coubertin et oliviers") : cours de natation par groupes dispensés aux enfants par des éducateurs sportifs de la ville de Cannes. Tarif cannois et non cannois au trimestre. Gratuité pour les enfants des centres de loisirs cannois.</p> <p>4. Associations et oeanismes publics et privés (piscines Coubertin et Oliviers") : sont tarifés la location d'espaces aquatiques (lignes d'eau, bassin) et l'encadrement d'activités physiques par des éducateurs sportifs territoriaux. Des cas de gratuité sont prévus dans la grille tarifaire.</p>
Dernière actualisation de tarif:	Délibération du 26/11/2007
Degré d'actualisation :	J~
Lieu de la prestation ou de l'encaissement :	Piscine municipale Coubertin et Piscine des Oliviers
Nature du débiteur (propriétaire, demandeur...) :	Administrés cannois et population extérieure / maîtres nageurs
Paiement au comptant (sur place) ou constaté (sur facture) :	Au comptant pour les droits d'entrées piscine et au constaté pour les locations de lignes par les associations et leçons données par les maîtres nageurs sauveteurs
Paiement d'avance ou à terme :	D'avance pour les droits d'entrées piscine et à terme pour les locations de lignes par les associations et leçons données par les maîtres nageurs sauveteurs

Nombre d'échéances :	/
Mode de fonctionnement :	Régie de recettes
Modes de perception :	Numéraire, chèques, carte bancaire de paiement.
Modalités de recouvrement :	Caisse enregistreuse
Observations :	Les CE disposent d'un an pour vendre leurs cartes d'abonnement (date de délivrance indiquée sur le devant de la carte). Les cartes vendues aux adhérents ont alors une durée de validité d'un an à partir de la date de première entrée à la piscine (date du jour indiquée au verso de la carte)

E. Utilisation des équipements sportifs par des organisateurs privés d'événements sportifs

Définition de la prestation :	Utilisation des équipements sportifs communaux par des organisateurs d'événements
Service instructeur :	Service des Sports
Réglementation :	Code Général des Collectivités Territoriales - règlements intérieurs des équipements sportifs
Assiette de la redevance :	Le montant de la participation financière est calculé au prorata du temps d'utilisation et différenciée en fonction du type d'équipement (stades, gymnases, piscines, boulodromes, piste d'athlétisme, piste cyclable, plateau scolaire, terrain de Beach volley) . Toute heure débutée est due. La gratuité est appliquée pour les associations sportives cannoises et les organisateurs de manifestations reconnues par la Ville « d'intérêt général », hormis le Dojo des Coteaux.
Dernière actualisation de tarif :	Délibération du 19/12/2005
Degré d'actualisation :	T
Lieu de la prestation ou de l'encaissement :	Service des Sports
Nature du débiteur (propriétaire, demandeur...) :	Organisateurs privés d'événements sportifs
Paie ment au comptant (sur place) ou constaté (sur facture) :	Constaté
Paie ment d'avance ou à terme :	A terme
Nombre d'échéances :	/
Mode de fonctionnement :	Titre de recettes
Modes de perception :	Numéraire, chèques.
Modalités de recouvrement :	/
Observations :	/

SERVICE

SPORTS

Prestations non assujetties à TVA

PRESTATIONS	CATEGORIE	UNITE	TARIFS 2007	TARIF 2008	REVISION TARIFAIRE 2008
UTILISATIONS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR DES ORGANISMES PUBLICS ET PRIVES					/
<i>Tarification relative à l'utilisation des installations appliquée aux établissements publics et privés, SEM, Comités d'entreprises et association assimilées; aux associations gestionnaires d'activités d'aquagym et autres activités à caractère commercial; Gratuité en dehors de ce qui précède, en faveur des associations sportives cannoises et des organisateurs d'actions reconnues "d'intérêt général" par la Ville, hormis le Dojo des Coteaux,</i>					
UTILISATIONS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX					ET MANIFESTATIONS DIVERSES
<i>*Tarification appliquée en fonction de la disponibilité des installations sportives. Gratuité en faveur des associations sportives cannoises et des organisateurs de manifestations reconnues "d'intérêt général" par la Ville.</i>					
<small>Tarifs applicables à compter du 01/09/2008</small>					
<small>Piscine Coubertin</small>	Ligne d'eau Grand Bassin	1 heure	14,70 €	15,00 €	15,00 €
	Petit Bassin	1 heure	25,20 €	25,70 €	25,70 €
Encadrement d'activités physiques et sportives	1 intervenant	1 heure	21,00 €	21,40 €	21,40 €
Manifestation événementielle	Etablissement	Forfait journalier jusqu'à 22h	650,00 €	665,00 €	665,00 €
	Etablissement	par heure au delà de 22h	100,00 €	102,00 €	102,00 €
	Etablissement	1/2 journée	400,00 €	410,00 €	410,00 €
<small>Piscine des Oliviers</small>	Liane d'eau	1 heure	10,50 €	10,70 €	10,70 €
Encadrement d'activités physiques et sportives	1 intervenant	1 heure	21,00 €	21,40 €	21,40 €
<small>GYMNASÉ - USAGE SPORTIF OU CULTUREL</small>					
Salle Tribune Est Stade Pierre de Coubertin	Salle de réunion équipée (tables, chaises) (1 Assemblée générale gratuite par an pour les associations cannoises)	8H00 / 22H00/Heure	0,00 €		5,20 €
	Dojo Tribune Est Coubertin	8H00 / 22H00/Heure	16,65 €	17,00 €	17,00 €

SERVICE

SPORTS

Prestations non assujetties à TVA

PRESTATIONS	CATEGORIE	UNITE	TARIFS 2007	TARIF 2008	REVISION TARIFAIRE 2008
<i>en dehors des heures d'utilisation par les scolaires</i>					
	Mûriers	8H00 / 22H00/Heure	18,70 €	19,05 €	19,05 €
		après 22H00 / Heure	23,00 €	23,50 €	23,50 €
	Ranguin	8H00 / 22H00/Heure	18,70 €	19,05 €	19,05 €
		après 22H00 / par heure	23,00 €	23,50 €	23,50 €
	Ranchito	8H00 / 22H00/Heure	16,65 €	17,00 €	17,00 €
		après 22H00 / par heure	23,00 €	23,50 €	23,50 €
	Broussailles	8H00 / 22H00/Heure	16,65 €	17,00 €	17,00 €
		après 22H00 / par heure	23,00 €	23,50 €	23,50 €
<i>en dehors des heures d'utilisation par les scolaires fixées par convention</i>					
<i>Associations non Cannoises et autres</i>	Dojo les Coteaux	8H00 / 22H00/Heure	16,65 €	17,00 €	17,00 €
<i>Associations non Cannoises et autres</i>		1/2 journée			68,00 €
<i>Associations non Cannoises et autres</i>		1 journée			136,00 €
<i>Associations Cannoises</i>		8H00/22H00/Heure			6,00 €
	Gymnase les Coteaux	8H00 / 22H00/Heure	18,70 €	19,05 €	19,05 €
		après 22H00 / Heure	23,00 €	23,50 €	23,50 €
	Carnot	8H00 / 22H00/Heure	18,70 €	19,05 €	19,05 €
		après 22H00/Heure	23,00 €	23,50 €	23,50 €
	Vallergues	8H00 / 22H00/Heure	16,65 €	17,00 €	17,00 €
		après 22H00 / par heure	23,00 €	23,50 €	23,50 €

SERVICE

SPORTS

Prestations non assujetties à TVA

PRESTATIONS	CATEGORIE	UNITE	TARIFS 2007	TARIF 2008	REVISION TARIFAIRE 2008
COMPLEXE CHEVALIER					
Configuration stage entraînement sportif	Piste d'athlétisme	par heure	16,65 €	17,00 €	17,00 €
		l'heure avec éclairage	33,25 €	33,90 €	33,90 €
Configuration stage entraînement sportif	Piste cyclable	par heure	21,80 €	22,25 €	22,25 €
		l'heure avec éclairage	33,25 €	33,90 €	33,90 €
organisation de courses cyclistes par les Instances fédérales	Piste cyclable	par heure	11,40 €	11,65 €	11,65 €
		l'heure avec éclairage	16,65 €	17,00 €	17,00 €
COMPLEXE MURIERS					
Configuration stage entraînement sportif	Piste d'athlétisme	par heure	16,65 €	17,00 €	17,00 €
	Plateau scolaire	par heure	16,65 €	17,00 €	17,00 €
stades					
Coubertin à compter du 01/07/2008	Terrain	par heure	275,00 €	282,00 €	282,00 €
Chevalier 1	Terrain	par heure	115,00 €	118,00 €	118,00 €
Chevalier 2	Terrain	par heure	115,00€	118,00€	118,00 €
Stade Gioanni	Terrain	par heure	115,00 €	118,00 €	118,00 €
Hespérides (réhabilitation terrain d'honneur)	Terrain	par heure	115,00 €	118,00 €	118,00€
Saint Cassien 3 à compter du 01/07/2008	Terrain	par heure	115,00 €	118,00 €	118,00 €
Saint Cassien 4	Terrain	par heure	115,00 €	118,00 €	118,00 €
Chevalier 3	Terrain	par heure	38,50 €	39,50 €	39,50 €
Marcel Domergue	Terrain	par heure	38,50 €	39,50 €	39,50 €
Mûriers 3	Terrain	par heure	38,50 €	39,50 €	39,50 €
Saint Cassien 1	Terrain	par heure	38,50 €	39,50 €	39,50 €
Saint Cassien 2	Terrain	par heure	34,00 €	35,00 €	35,00 €
Rangún	Terrain	par heure	34,00 €	35,00 €	35,00 €
r^ .TOHwrnraHMiiiiMiiHi.....IHHIIPIM.....min					
	Terrain	par heure			16,00 €
BOULODROMES					
Configuration concours sportif		1 heure/1jeu	15,60 €	16,00 €	16,00 €